

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

CMS – NIVEAU 2 (CONTENT MANAGEMENT SYSTEM)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE DE GESTION

<p>CODE : 7534 11 U32 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation

CMS – NIVEAU 2 (CONTENT MANAGEMENT SYSTEM)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de réaliser et intégrer un « template » pour un CMS choisi en vue de la réalisation d'un site dynamique entièrement conçu grâce à ce dernier ;
- ◆ d'intégrer des extensions et/ou services tiers visant à assurer une interactivité optimale et adaptée ;
- ◆ d'accroître la richesse de ses réflexions techniques et ses compétences en communication, en organisation, en observation

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En CMS – Niveau 1 (Content Management system),

face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquats et

dans le cadre d'un cahier des charges visant à développer une réalisation personnelle d'un site dynamique :

- ◆ choisir un CMS, un « template » et des extensions appropriées au cahier des charges ;
- ◆ mettre en œuvre les concepts et les connaissances de base visant la réalisation de ce site dynamique ;
- ◆ publier le site réalisé sur un serveur ;
- ◆ sauvegarder le site réalisé sur un support adéquat ;
- ◆ produire une documentation technique permettant l'accès au site réalisé et à ses principales fonctionnalités.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « CMS – Niveau 1 (Content Management System) », code N° 7534 08 U32 D1, classée dans l'enseignement supérieur économique de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquat,

dans le cadre d'un cahier des charges visant à développer une réalisation personnelle d'un site dynamique :

- ◆ de choisir un CMS et des extensions appropriées au cahier des charges ;
- ◆ de créer un « template » intégré au CMS et répondant aux considérations graphiques, fonctionnelles et ergonomiques du cahier des charges ;
- ◆ de publier le site réalisé sur un serveur ;
- ◆ de sauvegarder le site réalisé sur un support adéquat ;
- ◆ de produire une documentation technique permettant l'accès au site réalisé et à ses principales fonctionnalités.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le respect des consignes figurant dans le cahier des charges,
- ◆ l'utilisation du vocabulaire technique adéquat,
- ◆ la rigueur et la cohérence apportées au niveau de la structure du site présenté,
- ◆ le niveau de créativité apporté au choix du CMS, du design et des extensions choisies,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquat :

- ◆ de rechercher les éléments d'information permettant de comparer et de choisir une solution CMS, « templates » et extensions pertinentes ;
- ◆ d'utiliser, dans la phase de développement, les concepts suivants, en vue leur intégration :
 - création de « templates »,
 - intégration d'éléments de design et d'interactivité appropriés,
 - adaptation graphique et ergonomique des services tiers,
 - ...
- ◆ d'assurer la phase de production par :
 - le transfert et/ou l'installation distante,
 - maintenance du site (sécurité, sauvegarde),
 - ...
- ◆ de recourir à bon escient à la documentation disponible.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le laboratoire d'informatique, il est recommandé de ne pas dépasser plus d'un étudiant par poste de travail

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique : design et interactivité CMS	CT	S	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40